



**HAL**  
open science

# L'Église orthodoxe bulgare face à la Shoah : logiques individuelles et collectives

Nadège Ragaru

► **To cite this version:**

Nadège Ragaru. L'Église orthodoxe bulgare face à la Shoah : logiques individuelles et collectives. Fondation pour la mémoire de la Shoah/Collège des Bernardins. 1942, les Églises face à la persécution des Juifs (Actes en ligne), , 13 p., 2023. hal-04246851

**HAL Id: hal-04246851**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-04246851>**

Submitted on 17 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## L'Église orthodoxe bulgare face à la Shoah : logiques individuelles et collectives

Nadège Ragaru (Sciences Po, Ceri)

Le sujet qui nous intéresse dans le cadre de la présente table ronde est celui des Justes pendant la Shoah. La configuration bulgare est, à cet égard, complexe. Alliée du Reich pendant la Seconde Guerre mondiale, la Bulgarie renonça finalement à déporter les Juifs détenteurs de la citoyenneté bulgare et relâcha ceux d'entre eux qui avaient été raflés en mars 1943. Les projets de déportation ultérieurs préparés par le Commissariat aux Affaires (KEV), l'institution en charge de la formulation et de la coordination des politiques anti-juives à partir de septembre 1942, n'ayant pas reçu l'approbation des autorités bulgares, la presque totalité des Juifs bulgares survécut à la guerre. Cette survie exceptionnelle d'environ 48 000 Juifs bulgares est conventionnellement désignée sous le nom de « sauvetage des Juifs bulgares ». Au même moment toutefois, 11 343 Juifs des terres de Yougoslavie (la Macédoine du Vardar et la ville de Pirot) et de Grèce (la Thrace occidentale et la Macédoine orientale) occupées par la Bulgarie depuis la fin du mois d'avril 1941 étaient arrêtés par la police bulgare avec le soutien de l'armée, internés dans des camps de transit, et déportés vers Treblinka où ils furent exterminés.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, un récit public dominant s'est cristallisé imputant à l'essentiel, puis récemment, à la totalité, du peuple bulgare le « sauvetage des Juifs bulgares »<sup>1</sup>. Comme dans une relation de métonymie, les actes des Juifs et non-Juifs – figures publiques, hommes politiques, hauts dignitaires religieux – ayant pris fait et cause pour les Juifs persécutés furent ainsi affectés à des collectivités. Depuis la chute du communisme en 1989, une logique similaire a prévalu dans l'analyse du rôle de l'Église orthodoxe bulgare. Les métropolites Stefan

---

<sup>1</sup> Sur ces récits, voir Nadège Ragaru, « *Et les Juifs bulgares furent sauvés...* » *Une histoire des savoirs sur la Shoah*, Paris : Presses de Sciences Po, 2020 (traduit en bulgare : « *I bălgarskite evrei bjaha spaseni* ». *Istorijata na znanijeta za Holokostta v Bălgarija*, Sofia : Kritika i Humanizăm, 2022). Le 10 mars 2023, les commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire des événements de mars 1943 ont vu le récit des auteurs du « sauvetage » étendu à l'État bulgare lui-même, y compris à son armée. À cette occasion, le chef de l'État, Rumen Radev, a indiqué : « Hitler n'a pas brisé la décision du Tsar Boris III de ne pas autoriser la déportation du moindre sujet bulgare en dehors des frontières de la Bulgarie. (...) Dans ces terribles jours d'épreuve, le peuple et l'État bulgares ont passé un incroyable test d'une valeur historique immense, eux qui n'ont pas laissé un seul Juif bulgare mourir dans les camps de la mort ou être tué en Bulgarie ». Cité dans « *Bălgarija otbeljaza 80-godišninata ot spasyavaneto na bălgarskite evrei* », *Mediapool.bg*, 10.03.2023, à l'adresse : <https://www.mediapool.bg/bulgaria-otbelyaza-80-godishninata-ot-spasyavaneto-na-balgarskite-evrei-news345677.html> (consultée le 19 mars 2023).

de Sofia et Kiril de Plovdiv, le Saint Synode (organe dirigeant d'une Église tenue pour schismatique par le Patriarcat de Constantinople depuis 1872 et dépourvue de patriarche pendant la guerre) et, par extension, l'Église orthodoxe ont été invités à incarner la force morale, le courage et la tolérance d'un peuple bulgare dont l'Église aurait été le porte-parole autant que le modèle et le guide. Ce, au prix d'un double glissement de Saint Synode à l'ensemble du clergé, d'abord ; de l'institution religieuse au peuple bulgare, ensuite.

Les archives du Saint Synode ne voilent pourtant ni les désaccords internes à la hiérarchie orthodoxe, ni la coexistence, chez certains prélats, entre préjugés antisémites et appel à la défense des Juifs bulgares (singulièrement des convertis), pas davantage la vénalité de quelques popes face aux Juifs persécutés, encore moins l'attention plus ténue accordée aux Juifs des territoires occupés. Si l'engagement du Saint Synode en faveur des Juifs de Bulgarie est, tout particulièrement en avril et mai 1943, remarquable, grandeur et petitesse ne s'en sont pas moins côtoyées au cours d'une période qui résiste à toute lecture univoque. Cette complexité, et la manière dont les usages publics de l'histoire ont contribué à l'effacer, sont les thèmes que j'aurais souhaité aborder aujourd'hui en retraçant les étapes des prises de position du Saint Synode et, à travers elles, les interactions entre dynamiques individuelles et collectives, d'une part ; l'échelle à laquelle les faits de la Seconde Guerre mondiale peuvent être analysés, d'autre part.

### **Une hiérarchie orthodoxe précocément engagée dans la dénonciation des mesures anti-juives**

« Aucune autre institution d'influence comparable ne s'est opposée avec autant de constance à la politique antisémite du gouvernement que le Saint Synode de l'Église orthodoxe bulgare. Aucun autre homme d'influence comparable ne s'est opposé avec autant de constance à la politique antisémite du gouvernement que le métropolitain Stefan », écrivait en 1971 l'historien américain Frederick Chary dans un ouvrage devenu classique<sup>2</sup>. Dès l'annonce par le gouvernement bulgare de la préparation d'une législation anti-juive à l'automne 1940, les instances dirigeantes orthodoxes ont en effet pris la défense de la communauté juive, tout particulièrement des Juifs convertis à l'orthodoxie ; elles sont par ailleurs employées à favoriser les

---

<sup>2</sup> Frederick Chary, *The Bulgarian Jews and the Final Solution, 1944-1944*, Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 1971, p. 188.

conversions. Dans le cours labile de la guerre, plusieurs étapes doivent cependant être distinguées : les mobilisations de l'automne 1940 ; celles de mars-avril et de mai 1943. Initialement, l'engagement du Saint Synode s'adosse en effet à une double démarcation, entre Juifs convertis et israélites, d'une part ; entre Juifs bulgares et Juifs des territoires yougoslaves et grecs occupés, d'autre part. Si le principe d'une législation affectant une minorité nationale spécifique est réfuté dès l'automne 1940, il faudra attendre le printemps 1943 pour que la dénonciation des persécutions anti-juives embrasse systématiquement l'ensemble des communautés juives. Jusqu'à cette date, la vigueur des protestations de l'Église n'a par ailleurs d'égale que son impuissance à infléchir le cours de la politique anti-juive de l'État bulgare.

Le 7 octobre 1940, le gouvernement dirigé par le germanophile Bogdan Filov dépose au Parlement un projet de loi visant à « protéger » la nation bulgare contre plusieurs « menaces » supposées, parmi lesquelles les francs-maçons et les Juifs<sup>3</sup>. À cette date, la Bulgarie n'a pas encore rejoint le Pacte tripartite – elle signera son acte d'adhésion le 1er mars 1941 –. Déterminer si la préparation de la Loi pour la défense de la nation (ZZN), premier élément d'un arsenal juridique ultérieurement étoffé, relève de l'agenda politique du pouvoir exécutif bulgare à une époque où le « modèle » national-socialiste n'était pas sans exercer un pouvoir de séduction sur une partie des élites dirigeantes ou s'il trahit le désir de la monarchie bulgare d'obtenir les faveurs de l'Allemagne nazie au moment où la Bulgarie espère (re)conquérir des territoires en Yougoslavie et en Grèce qu'elle considère comme relevant de son espace national, fait jusqu'à ce jour l'objet de vives controverses en Bulgarie.

Toujours est-il que l'annonce du projet, relayée dans la presse et publiquement débattue, provoque, au-delà du Consistoire central des Juifs de Bulgarie, de nombreuses réactions dans les milieux lettrés, certaines unions professionnelles (Union des écrivains, des avocats, des médecins, etc.), une partie de la classe politique, ainsi que parmi les citoyens ordinaires. La communauté juive représente alors un peu moins d'1% de la population bulgare. À l'exception d'une petite bourgeoisie établie à Sofia et dans quelques centres urbains, celle-ci se compose avant tout de petits commerçants, d'artisans, d'ouvriers et de travailleurs

---

<sup>3</sup> Le texte, qui définit les personnes considérées comme juives, exclut les Juifs de l'appareil d'État, impose des quotas professionnels et amorce la marginalisation économique et sociale des Juifs en Bulgarie. En vigueur à compter du 23 janvier 1941, il sera étendu aux territoires de Yougoslavie et de Grèce occupés par la Bulgarie à la fin du mois d'avril 1941.

manuels. Historiquement, les Juifs n'ont pas été construits en « ennemi constitutif<sup>4</sup> » (à la différence des Turcs et musulmans associés dans les imaginaires à l'ancien Empire ottoman) ou en rivaux économiques et religieux (contrairement aux Grecs). Bien que les sentiments antisémites se soient renforcés dans les années 1930 et que plusieurs organisations nationalistes radicales professent des thèses antisémites (les Légionnaires et les Combattants pour l'avancement de la bulgaritude, dont l'un des fondateurs n'est autre que le ministre de l'Intérieur, Petăr Gabrovski, par exemple), l'antisémitisme demeure relativement peu répandu. Dans un pays faiblement industrialisé et urbanisé, soumis à la dictature personnelle du roi Boris III depuis 1935 et où les partis politiques ont été officiellement dissous, la diversité des secteurs sociaux impliqués dans les mobilisations contre l'adoption d'une législation anti-juive n'en constitue pas moins un fait historique notable.

Le 15 novembre, alors que s'ouvrent les débats parlementaires sur le projet de loi, le Saint Synode bulgare se joint au concert des protestations publiques : « S'il existe quelque part des dangers pour la nation, les mesures à prendre contre ces dangers doivent concerner des actions, et non des groupes nationaux ou religieux », affirme-t-il dans une déclaration. Dix métropolitains sur onze ont signé l'appel à ce « qu'aucune mesure ne s(oit) prévue contre les Juifs en tant que minorité nationale »<sup>5</sup>, un appel réitéré au cours d'une entrevue avec le premier ministre et le président de l'Assemblée nationale. Les discussions à huis clos des 12 et 14 novembre avaient pourtant mis en lumière une large palette d'opinions. Si le métropolitain Stefan (1878-1957) de Sofia, chatoyante figure polyglotte, officier de réserve connu pour son talent de publiciste et son goût pour la politique, a souligné qu'« heureusement, les Juifs dans notre pays, à de rares exceptions, sont de bons citoyens, loyaux et corrects, qui détiennent et défendent avec fierté et patriotisme leur citoyenneté bulgare » et si le métropolitain Pajsi de Vratsa (1888-1974) a, avec une lucidité rare, alerté (« Probablement suivront d'autres lois, plaçant encore plus de restrictions sur les Juifs, comme nous le voyons dans d'autres pays. Si l'une de ces futures lois les force à quitter la Bulgarie, qu'est-ce qui les attendra ? »), d'autres

---

<sup>4</sup> L'expression est empruntée à l'historien, Bernard Lory.

<sup>5</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 65, l. 86. Soulignons le travail remarquable effectué par Albena Taneva et Ivanka Gezenko pour mettre à la disposition du public le procès-verbal des réunions du Saint Synode : Albena Taneva and Ivanka Gezenko (eds.), *The Power of Civil Society in Time of Genocide. Proceedings of the Holy Synod of the Bulgarian Orthodox Church on the Rescue of the Jews in Bulgaria, 1940-1944*, Sofia : SUP Sv. Kliment Ohridski, 2005 (les traductions ont été ici réalisées depuis la version originale bulgare des sténogrammes).

prélats se sont contentés d'interroger la sincérité des demandes de conversion adressées à l'Église, les convertis se voyant épargner l'application des mesures discriminatoires (ainsi du métropolite Josif de Varna et Preslav (1900-1988), qui ne signe d'ailleurs pas la déclaration)<sup>6</sup>.

Considérant que « les Juifs peuvent devenir un fléau dans tout pays s'ils prennent parti aux sphères économiques et culturelles »<sup>7</sup>, le métropolite Kiril de Plovdiv a pour sa part dénoncé un judaïsme terre à terre, orgueilleux et hostile « envers le Christ et le christianisme » : « Cette hostilité est implantée dans l'âme du Juif par la synagogue et la religiosité synagogale. (...) une telle religiosité ne peut rester sans effet sur le psychisme national des Juifs et sur leur attitude intime envers le christianisme. (...) L'antijudaïsme est un phénomène ancien. (...) L'une de ses principales causes est l'isolement religieux-national des Juifs et leur sentiment d'exceptionnalité »<sup>8</sup>. Dès lors, bien que s'impose un « traitement humain et juste des Juifs », poursuit le métropolite, « aucune influence sur l'orientation de la culture bulgare, à travers la contribution des capitaux juifs, ne doit être autorisée »<sup>9</sup>. De tous les interdits professionnels prévus par la loi, le métropolite Stefan en retient, quant à lui, un seul, l'interdiction faite aux Juifs d'employer une servante bulgare, une mesure qu'il propose d'étendre aux « infidèles » et, plus largement, aux « étrangers »<sup>10</sup>.

Dès cette date, au-delà de la diversité des postures individuelles, une politique institutionnelle commence à se dessiner dont les principes sont les suivants : la bienveillance et la charité chrétiennes ; le refus de laisser l'État bulgare légiférer dans des domaines relevant des prérogatives de l'Église (le baptême orthodoxe, le sacrement du mariage) ; une affirmation de la prévalence des marqueurs religieux sur les marqueurs nationaux (l'identité confessionnelle déterminant l'identité nationale) et, enfin, la défense de la réputation internationale de la Bulgarie. Certains prélats vont cependant plus loin. Le 23 novembre 1940, dans une circulaire publiée un an avant la confirmation de cette position par le Saint Synode, le métropolite Stefan demande ainsi au clergé du diocèse de Sofia d'agréer les requêtes juives de conversion. Il s'inquiète de voir les souffrances juives utilisées à des fins lucratives : « Nous est parvenu l'écho de mauvaises rumeurs selon lesquelles certains pères,

---

<sup>6</sup> CDA, F 791K, op 1, ae 65, l. 60-70. La date limite des conversions, originellement fixée au 1<sup>er</sup> septembre 1940, sera finalement reportée à l'entrée en vigueur de la loi, le 23 janvier 1941.

<sup>7</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 65, l. 60-70.

<sup>8</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 65, l. 71-72.

<sup>9</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 65, l. 72.

<sup>10</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 65, l.79.

sous divers prétextes plausibles, exerceraient un chantage explicite sur les Juifs nouvellement venus dans l'Église, transformant le grand sacrement du baptême en un accord commercial grossier, pour leur bénéfice propre »<sup>11</sup>.

On notera que la position adoptée par la hiérarchie orthodoxe sur les politiques anti-juives n'engage nullement une remise en cause du projet national bulgare défendu par le gouvernement et la monarchie. Privée au lendemain de la Première Guerre mondiale des terres occupées pendant le conflit, la Bulgarie s'est en effet affirmée entre les deux guerres comme un pays révisionniste<sup>12</sup>. L'importance conférée à ces (re)conquêtes territoriales éclaire l'alignement de la Bulgarie sur le *Reich*. Fin avril 1941, au terme des victoires nazies en Yougoslavie et en Grèce, la Bulgarie occupe la Thrace occidentale et la Macédoine orientale (en Grèce), ainsi que l'essentiel de la Macédoine du Vardar et de Pirot (en Yougoslavie). Si toutes les aspirations bulgares ne sont pas satisfaites (Thessalonique, en Grèce, échappe à son contrôle et une partie de la Macédoine du Vardar est octroyée à l'Italie), ces victoires obtenues sans « tirer un coup de feu » suscitent un vaste enthousiasme dans la population et les milieux orthodoxes. Historiquement, la monarchie bulgare a tissé des liens étroits avec une institution religieuse ayant incarné la continuité nationale et la lutte pour l'émancipation par rapport à l'Empire ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle. En retour, l'Église s'est faite le héraut du projet national bulgare. Dans les terres yougoslaves et grecs occupées, des membres du clergé bulgare se substituent aux popes locaux, prenant part à l'entreprise d'incorporation de ces territoires dans une « grande Bulgarie » en devenir.

### **De la création du Commissariat aux affaires juives aux déportations et non-déportations de mars-mai 1943**

À l'été 1942, s'observe un durcissement très sensible des politiques anti-juives en Bulgarie : le 26 juin 1942, l'Assemblée nationale octroie à l'exécutif les pleins pouvoirs sur la « questions juives » (une décision effective à compter du 9 juillet). Dorénavant, le gouvernement pourra légiférer par décret, ce qui confère une diligence et une discrétion inédites aux politiques anti-juives. Fort de ces nouveaux

---

<sup>11</sup> CDA, F 166K, op. 6, ae. 11, l. 16.

<sup>12</sup> Elżbieta Znamierowska-Rakk, « Bulgarian Territorial Revisionism and Bulgaria's Rapprochement with the Third Reich », in : Marina Cattaruzza, Stefan Dyroff and Dieter Langewiesche, eds., *Territorial Revisionism and the Allies of Germany in the Second World War: Goals, Expectations, Practices*, New York: Berghahn Books, 2013, p. 102-125.

pouvoirs, le 26 août, le Conseil des ministres décide la création d'un Commissariat aux affaires juives près le ministère de l'Intérieur, chargé de concevoir, superviser et mettre en œuvre les mesures contre les Juifs<sup>13</sup>. Le commissaire aux affaires juives, le juriste antisémite A. Belev, a tout pouvoir de nomination des personnels recrutés par le commissariat, lesquels jouissent du statut de fonctionnaire et sont rémunérés à partir du Fonds « communes juives » (soit, par l'argent même des Juifs persécutés)<sup>14</sup>. Le port de l'étoile jaune est imposé aux Juifs ; les « communes juives », institutions communautaires, passent sous le contrôle du Commissariat et se voient assigner pour mission « de préparer la déportation (*izselvane*) de la population juive » (art.7). Plus explicite encore, le chapitre 4 du décret (« Sur le lieu de résidence et la déportation des Juifs ») indique en son article 29 que « les Juifs de Sofia sont sujets (*podlezhat na*) à expulsion en province ou en dehors du Royaume. En tout cas, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1942, doivent être expulsés de Sofia tous les Juifs, qui ont mis un terme à leur occupation (...) et n'en ont pas d'autre »<sup>15</sup>.

Entre septembre et décembre 1942, le Saint Synode ne modifie pas sa ligne d'action, quoiqu'il tente d'accentuer sa pression sur les autorités et de diversifier ses canaux d'action. Les adresses au ministère de l'Intérieur, au ministère des Affaires étrangères et des Confessions et au premier ministre se multiplient : elles demandent la levée de l'interdiction des « mariages mixtes » (entre convertis et Bulgares orthodoxes), la suppression de l'obligation du port de l'étoile jaune pour les convertis et l'atténuation des mesures discriminatoires visant ces derniers. En vain. En parallèle, le métropolite Stefan de Sofia, hostile depuis les débuts de la guerre à l'alliance de la Bulgarie avec le Reich, déploie une activité intense dans la capitale. À l'occasion de son sermon du 27 septembre 1942<sup>16</sup>, il étend à l'ensemble des Juifs l'appel à la tolérance et à l'humanité. Il défendra cette même position devant le Saint Synode, le 10 décembre, invitant la hiérarchie orthodoxe à prendre explicitement fait et cause pour « tous les Juifs »<sup>17</sup>. Son message sera entendu au printemps 1943, sans que s'efface le contraste entre Juifs bulgares et Juifs des territoires occupés.

---

<sup>13</sup> *Dăržaven vestnik* (D.V., Journal officiel), no. 192, 29 août 1942.

<sup>14</sup> Sur la structure et des prérogatives du Commissariat, voir Ivanka Gezenko, « Novi štiri kām sāzdavaneto i dejnostta na Komisartstovo po evrejskite vāprosi », *Istorija*, 23(1), 2015, p. 20-37.

<sup>15</sup> *Dăržaven vestnik* (D.V., Journal officiel), no. 192, 29 août 1942.

<sup>16</sup> Sicherheinstdienst Berichte (SD), Schellenberg à Luther, Berlin, 09.11.1942, T 120 1305.486224-26, cité dans *Marshall Lee Miller, Bulgaria during the Second World War*, Stanford: Stanford University Press, 1975, p. 98.

<sup>17</sup> CDA, F 166K, op. 6, ae. 11, l. 14.



Dès le mois de novembre 1942, les autorités bulgares ont donné leur assentiment à la déportation des Juifs des territoires occupés et à celle d'une partie des Juifs bulgares, à la condition de pouvoir bénéficier de l'assistance d'un expert allemand. Ce sera le tristement célèbre *SS Hauptsturmführer* Theodor Dannecker, envoyé spécial d'Eichmann, qui s'est déjà illustré dans la déportation des Juifs en France. Il arrive à Sofia le 21 janvier 1943 ; un mois plus tard, le 22 février, il conclut avec le commissaire aux affaires juives, A. Belev, un accord qui prévoit la déportation de 20 000 Juifs, 12 000 des territoires occupés et 8 000 de Bulgarie. Dans les jours qui suivent, A. Belev envoie des hommes de confiance effectuer des repérages en vue des futures arrestations et détentions. À Dupnica, l'un d'entre eux décrète l'assignation à résidence des Juifs bulgares de la ville. L'inquiétude monte quant à l'éventualité de rafles. Devant le Saint Synode, le 2 avril, le métropolite Stefan fera récit du soutien qu'il a apporté à la levée des mesures d'assignation à résidence : « ... vers le 28 février, je faisais une tournée dans la région de Dupnica. Des notables chrétiens de la ville sont venus me voir, en proie à un trouble extrême, et m'ont informé que leurs concitoyens juifs avaient été placés en état d'arrestation strict. Un camp aurait été assigné aux Juifs venant du Belomorie [NR : mer Blanche, soit la Thrace égéenne]. J'ai demandé que l'on fasse preuve d'indulgence, d'autres personnalités en vue sont également intervenues. Cette intervention citoyenne collective a permis d'obtenir la libération des Juifs de Dupnica »<sup>18</sup>.

Dans les territoires occupés, la chronologie fatale suit son cours. Les rafles débutent en Grèce du nord (le 4 mars à l'aube), s'étendent à la Bulgarie du « vieux » Royaume (le 9 mars), puis aux Juifs de Macédoine du Vardar (le 11 mars) et de la ville serbe de Pirot (le 12 mars). Les Juifs de Macédoine sont internés à Skopje, capitale de cette province, dans un hangar à tabac ; ceux du nord de la Grèce sont transférés dans des trains de marchandises vers les camps de détention intérimaires de Gorna Džumaja et de Dupnica en Bulgarie. Sitôt connue la nouvelle des arrestations juives bulgares, une diversité de mobilisations juives et non juives s'enclenche. L'intercession de plusieurs députés et notables de Kjustendil, soutenus par le vice-président de l'Assemblée nationale, Dimităr Pešev, lui-même un élu de Kjustendil, auprès du ministre de l'Intérieur – qui en aurait référé au premier ministre, Bogdan Filov, peut-être à la chancellerie du roi, voire au souverain lui-même –, le 9

---

<sup>18</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 70, l. 55.

mars, permet de surseoir aux déportations des Juifs bulgares et d'obtenir la libération des Juifs d'ores et déjà raflés.

À Plovdiv, où entre 1 500 et 1600 Juifs avaient été internés dans une école, le métropolite Kiril se distingue :

« L'indignation des citoyens était grande. Je ne pouvais rien faire d'autre que suivre les instructions et décisions du Saint Synode et les suggestions de ma conscience. J'ai envoyé un télégramme à sa Majesté le roi, dans lequel je plaidais au nom de Dieu qu'il fasse preuve de miséricorde envers ces malheureux<sup>19</sup>. Après j'ai demandé à parler au directeur de la police qui était ce jour-là à Plovdiv, mais je n'ai pas pu entrer en relation avec lui. J'ai cherché le chef de la police du district, mais on m'a dit qu'il était lui aussi absent. Alors j'ai appelé son adjoint et lui ai demandé de manière tout à fait correcte d'informer le gouvernement que moi qui, jusque-là, avais toujours été loyal envers lui, je gardais sur cette question ma liberté d'action, telle que me la dictait ma conscience en tant que métropolite. Ensuite, sont aussi venus me voir des convertis d'origine juive. Je les ai rassurés et leur ai dit que s'ils se sentaient menacés, je leur donnerais refuge dans ma maison. Que les autorités viennent en dernier ressort les chercher chez moi. (...) Plus tard, j'ai appris qu'ordre avait été reçu vers midi de les libérer, un ordre accueilli avec joie par ceux qui avaient été arrêtés<sup>20</sup>. »

Relativement aux Juifs des territoires occupés, la réaction du Saint Synode demeure cependant plus timide : le 16 mars, alors que les déportés juifs grecs sont encore sur le territoire bulgare, la hiérarchie ecclésiastique s'accorde à demander, « si la défense de la nation exige que soient placés dans des camps les Juifs et les chrétiens d'origine juives, que soient créées des conditions de vie plus humaines dans ces camps et que les chrétiens d'origine juive y soient séparés des Juifs »<sup>21</sup>. La mobilisation politique, quoique plus ferme, n'est guère couronnée de succès. Le 17 mars, le vice-président de l'Assemblée nationale, Dimităr Pešev, fait parvenir au premier ministre une pétition signée par lui-même et par 42 députés membres de la majorité : il n'est plus possible de faire silence sur les déportations en cours. Pour

---

<sup>19</sup> Les archives d'État bulgares ont préservé la copie d'un télégramme, daté non du 10, mais du 11 mars 1943, adressé au roi par le métropolite Kiril : « Au nom de Dieu, je prie votre Majesté avec diligence de faire preuve de miséricorde envers les Juifs », cité dans Albena Taneva and Ivanka Gezenko (eds.), *The power of civil society*, p. 224.

<sup>20</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 70, l. 53.

<sup>21</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 69, l. 69.

autant, le plan du gouvernement ne suffit aucune inflexion. Quatre bateaux à vapeur quittent le port de Lom, les 20 et 21 mars 1943. Le 22 mars, au nom du Saint Synode, le métropolite Neofit de Vidin adresse au premier ministre un courrier :

« Si la sécurité de l'État exige que soient établis des camps de concentration, ils le seront. Mais il est du devoir de l'Église de prier instamment que ces mesures soient appliquées avec la justice nécessaire et avec humanité. De celles-ci [NR : justice et humanité], ne doivent pas être exclus les Juifs et les chrétiens d'origine juive du pays. En outre, une justice élémentaire exige, en de telles circonstances, que soient séparés les chrétiens d'origine juive et les Juifs eux-mêmes, y compris dans les camps de concentration, pour les raisons déjà exposées d'incompatibilité entre les confessions chrétienne et juive<sup>22</sup>. »

La missive est expédiée le jour du départ du premier convoi de Juifs de Macédoine en direction de Treblinka. Deux autres suivront, les 25 et 29 mars 1943. Entre-temps, le 24 mars, convoqués par le président du conseil, les députés de la majorité lui réitèrent leur confiance ; deux jours plus tard, Dimităr Pešev fait l'objet d'un blâme : il est démis de ses fonctions de vice-président sans que permission lui soit accordée de prendre parole depuis la tribune. Il garde néanmoins son mandat de député de la XXVème Assemblée nationale.

Dans l'Église, le point de rupture survient le 2 avril 1943, après l'envoi d'un troisième rapport du métropolite Stefan au Saint Synode priant ce dernier, en tant qu'autorité religieuse suprême, d'intercéder en faveur « des Juifs en général, et plus spécialement des Juifs convertis<sup>23</sup> ». Au cours de la réunion, le métropolite Stefan argumente prudemment : « J'aurais pu considérer ces choses comme plus admissibles et excusables, dans l'esprit de la loi, si le gouvernement disait qu'il leur donnait un délai de six mois pour émigrer avec toutes leurs possessions, en tant qu'élément de son point de vue non désiré ». La voix du métropolite Pajsi de Vratsa s'élève, quant à elle, avec une tranchante clarté : elle dénonce le « principe raciste » au fondement de la première loi anti-juive (la ZZN), une « loi antisémite, une loi visant à persécuter, tourmenter et exterminer les Juifs » et affirme que « l'Église orthodoxe considère qu'elle ne peut refuser aide et protection à ceux qui sont

---

<sup>22</sup> CDA, F 166K, op. 6, ae. 10, l. 2.

<sup>23</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 70, l. 55. Pour une étude croisée du sténogramme de la réunion du Saint Synode du 2 avril 1943 et du journal du premier ministre Bogdan Filov, voir Stefan Dečev, " 'Ako v carkvata ni se namesi...' Kak se se otnasjala bălgarskata dărzava kăm evreite predi 80 godini," *Svobodnaevropa.bg*, 25 mars 2023, à l'adresse : <https://www.svobodnaevropa.bg/a/32333878.html> (consultée le 27 mars 2023).

persécutés et privés de droit. Si elle refusait une telle aide, elle se renierait elle-même »<sup>24</sup>. Le lendemain, cette argumentation sera reprise dans un écrit au premier ministre : « L'idée centrale au fondement de cette loi était le racisme. Le Saint Synode a informé en temps voulu l'honorable gouvernement que (...) le principe du racisme selon lequel certains membres de la société peuvent être persécutés et expulsés, restreints et privés de droits simplement parce qu'ils appartiennent à une certaine race, juive en la circonstance, ne peut pas non plus être justifié du point de vue de la morale chrétienne »<sup>25</sup>. Le Saint Synode demande que les Juifs soient autorisés à demeurer dans le pays et à y vivre et travailler dans des conditions humaines.

Pas plus que les précédentes démarches, la requête du 4 avril ne semble avoir d'incidence sur la politique bulgare. Deux jours plus tôt, le métropolite Kliment de Stara Zagora en avait eu l'intuition, déclarant : « Nous avons déjà écrit tant de fois et nous n'avons reçu aucune réponse. Pourtant, écrire a son importance : quand un jour, tout sera évalué, sera également apprécié le fait que l'Église orthodoxe bulgare s'est élevée contre la persécution des Juifs dans le pays. Nous devons écrire encore, insister plus fermement et plus vigoureusement »<sup>26</sup>. À défaut de parvenir à convaincre le pouvoir exécutif, le Saint Synode se tourne vers le roi, obtenant le 15 avril une audience à laquelle Stefan, Neofit et Pajsi prennent part en présence du premier ministre, Bogdan Filov. À la satisfaction de ce dernier, si l'en croit le récit qu'il propose de l'audience dans son journal, le roi Boris III aurait confirmé son adhésion pleine et entière à une vision des Juifs comme menace nationale<sup>27</sup>. Pendant ce temps, le commissaire aux affaires juives, A. Belev, prépare un nouveau plan de déportation. Cette fois-ci, il envisage de disperser les Juifs sofiotes en province, afin de prévenir toute opposition organisée aux déportations ; cette expulsion depuis la capitale servirait de prélude à une déportation par voie maritime le long du Danube. Le 21 mai 1943, le conseil des ministres approuve les relégations en province, et elles seules. Qu'un décret impose la liquidation des biens mobiliers des Juifs expulsés convainc moins Juifs bulgares que ce départ, sous trois jours, clés remises

---

<sup>24</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 70, l. 63.

<sup>25</sup> CDA, F 166K, op. 6, ae. 10, l. 4.

<sup>26</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 70, l. 46-65.

<sup>27</sup> Voir les récits convergents de cette audience au cours de la réunion du Saint Synode du 22 juin 1943, et dans le journal du premier ministre : CDA, F 791K, op. 1, ae. 70, l. 82-101, et Bogdan Filov, *Dnevnik*, Sofia : Iz. na Otečestvenija Front, 1990, p. 570-571.

au Commissariat aux affaires juives de concert avec la liste des biens possédés (ou sinon, à une personne de confiance), ne laisse augurer aucun retour.

Face à la menace de subir le sort des Juifs de Thrace et de Macédoine, plusieurs centaines de Juifs sofiotes décident – sous la houlette du rabbin de la ville, Daniel Cion, contre l’avis du Consistoire central des Juifs de Bulgarie qui craint des représailles et avec un soutien communiste dont l’ampleur reste à déterminer – de solliciter la clémence du roi en se rendant devant le palais. Leur manifestation est brutalement réprimée par les forces de l’ordre, souvent à cheval face à des protestataires désarmés. Celles-ci procèdent à quelque 400 interpellations, y compris parmi les rabbins, et à 147 internements dans le camp de concentration pour séditieux de Somovit<sup>28</sup>. Interpellé par « une délégation présidée par le grand rabbin, le docteur Hananel, et par le vieux rabbin (Cion) », le métropolite Stefan tente une fois encore d’intercéder en faveur des Juifs sofiotes :

« Nous profitâmes du peu de temps dont nous disposions pour entrer en contact avec le palais, afin de protester contre cette barbarie et pour prier que l’on y mette fin sans tarder. On nous fit savoir, au palais, que le roi avait quitté Sofia. Nous tentâmes alors de joindre le chef de son cabinet secret, M. P. Grouev, ce qui nous fut accordé. (...) M. Grouev promit de faire tout son possible et nous conseilla, lorsque l’office religieux serait fini, d’intercéder de la même manière auprès du Premier ministre qui, en l’occurrence, était l’autorité la plus compétente. (...) À l’heure dite, nous fûmes dans la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, et nous célébrâmes l’office solennel sur son immense place, osant remarquer, dans notre sermon final, que cette année, notre fête était assombrie par le pogrom entrepris contre les Juifs, et qu’elle était peu traditionnelle car il manquait la jeunesse studieuse juive, ce qui nous contraignait de faire appel, du haut de cette place, aux autorités de l’État, pour qu’elles ne réduisent pas en esclavage l’esprit démocratique et sociable propre aux Bulgares amoureux de la liberté, esprit façonné par la conscience de l’humanité et de la fraternité, hostile aux influences, emprises et ordres étrangers<sup>29</sup>. »

---

<sup>28</sup> CDA, F 1568K, op. 1, ae. 46, l. 1-5.

<sup>29</sup> Cité dans la traduction offerte dans Tzvetan Todorov, *La fragilité du bien. Le sauvetage des juifs bulgares*, Paris : Albin Michel, 1999, p. 153.

Pas plus que les autres, cet appel ne modifie le programme gouvernemental. Le 28 mai, après que le métropolite Stefan s'est vu signifier par la Direction des cultes que l'acte de naissance des Juifs récemment baptisés ne serait pas reconnu « et qu'ils seraient déportés hors de Bulgarie »<sup>30</sup>, le Saint Synode refuse de se soumettre à l'injonction de suspendre les conversions<sup>31</sup>. En l'espace d'une dizaine de jours, quelque 19 000 des 25 000 Juifs de Sofia sont contraints de quitter la capitale pour l'incertitude de relégations en province. Le cours de la guerre est toutefois en train de tourner : la bataille de Stalingrad a été perdue ; le millénarisme promis par le *Reich* s'effrite graduellement ; le front de l'Est accapare l'attention des responsables nazis. En Bulgarie, le décès prématuré du roi Boris III quelques jours après son retour d'un déplacement à Berlin, le 28 août 1943, marque une césure politique. D'importants remaniements surviennent au sein du gouvernement et du Commissariat aux affaires juives à l'automne 1943, avec la double démission du commissaire A. Belev et du ministre de l'Intérieur, P. Gabrovski, qui succède de quelques semaines à celle du premier ministre, Bogdan Filov, promu membre du conseil de régence créé autour du jeune roi, Siméon II, alors âgé de six ans. De déportation des Juifs bulgares, il ne sera plus question au-delà de cette date. L'invasion de la Bulgarie par l'Armée rouge et le renversement du gouvernement dans la nuit du 8 au 9 septembre 1944 ouvriront la voie à des bouleversements politiques de grande ampleur, permettant aux Juifs expulsés de la capitale ainsi que d'autres villes de province, tout comme aux bataillons de travailleurs forcés juifs, de regagner leur domicile à l'automne 1944, entre épuisement, incertitude et espoir d'un monde nouveau.

Quelles conclusions retirer des parcours esquissés jusqu'ici ? Avoir qualifié la législation anti-juive d'antisémite et de raciste tout en affirmant que l'Église bulgare ne saurait opérer de distinction nationale ou confessionnelle entre les citoyens du royaume et avoir tenté de convaincre le gouvernement et le roi de se rallier à cette vision constitue en soi un acte historique remarquable. Au-delà de cette observation, la première conclusion concerne les limites analytiques d'une approche des institutions orthodoxes qui tendrait à offrir de ces dernières une image lisse, homogène, placée en extranéité par rapport à l'ensemble des dynamiques sociales

---

<sup>30</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 69, l. 201.

<sup>31</sup> CDA, F 791K, op. 1, ae. 69, l. 201-207.

aux termes desquelles les Juifs de Bulgarie, quoique soumis à maintes persécutions, ne furent pas déportés, tandis que ceux des territoires occupés furent convoyés en Pologne sous occupation nazie et exterminés. Nous sommes en présence de tissus sociaux très denses, de logiques d'interconnaissances personnelles qui font de l'Église orthodoxe un protagoniste en interaction avec d'autres, qu'il s'agisse d'acteurs politiques ou de notables, de diplomates étrangers ou de représentants d'organisations internationales. Si l'on souhaitait offrir une restitution historique des séquences ayant conduit au renoncement à la déportation des Juifs de citoyenneté bulgare, il conviendrait ainsi d'adopter une approche sensible aux réseaux de sociabilité et, en outre, non cantonnée à la capitale. Devraient être systématiquement incorporées dans le périmètre de l'enquête les villes proches de la frontière avec la Macédoine du Vardar (Kjustendil, mais aussi Dupnica et Radomir), les centres urbains des bords du Danube (Lom et Vidin), ou encore la métropole de Plovdiv. Le bref récit ici proposé suggère en outre l'importance de réintroduire dans la narration historique du « sauvetage des Juifs bulgares » des figures juives dont l'engagement a été décisif, entre autres celui d'avocats, de commerçants, de médecins, de lettrés ou de rabbins. Trop longtemps, l'interprétation des événements du printemps 1943 en termes de « sauvetage » a offert des populations juives une image passive, reléguant au second plan le foisonnement des contacts, sollicitations et alertes déployés par ceux qui se savaient les cibles des politiques anti-juives et furent parmi les acteurs clefs de leur propre survie.

*A contrario*, et ceci est la deuxième observation, une analyse individualisante du rôle des dignitaires orthodoxes bulgares que se contenterait de faire saillir les visages des métropolitains Stefan et Kiril, tous deux reconnus comme *Justes parmi les nations* par l'Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem, en 2001, serait de même réductionniste : une telle analyse omettrait en effet la centralité des discussions menées pendant le cours de la guerre au sein du Saint Synode – des discussions souvent vives, non dépourvues de clivages, mais également sujettes à évolutions à mesure de l'aggravation des violences anti-juives. Elle permettrait par surcroît de faire revenir dans le concert des voix hostiles à la persécution des Juifs bulgares celle du métropolitain Pajsi de Vraca, l'un des premiers à s'être très clairement prononcé contre l'antisémitisme d'État.

Enfin, une réflexion historiographique sur le rôle de l'Église orthodoxe ne saurait faire l'économie d'une interrogation fine, différenciée, sur les diverses facettes de son engagement pendant la guerre. Au sein même de la hiérarchie orthodoxe, la dénonciation des persécutions anti-juives a pu coexister, à l'échelle individuelle, avec la sollicitation de bénéfices des spoliations (ainsi, le métropolite Neofit de Vidin, principal responsable du Saint Synode en l'absence de patriarche n' hésita-t-il pas à solliciter auprès du « mon cher Aleksandăr Belev », le commissaire aux affaires juives, de sa plume et sur papier officiel, l'allocation d'un appartement juif en faveur de son petit-fils le 14 février 1943)<sup>32</sup>. À ce jour, fait également défaut une recherche approfondie sur la familiarité du bas clergé avec les réflexions du Saint Synode, ses réactions aux politiques gouvernementales anti-juives, aux directives de l'Église et aux sollicitations des Juifs persécutés.

En dernier ressort, contrairement à ce qu'un savoir ordinaire tendrait à suggérer, le chantier historique relatif au rôle des mondes orthodoxes pendant la Seconde Guerre mondiale en Bulgarie reste à ouvrir. Un tel chantier ne pourra que bénéficier d'une réflexion sur l'historicité des représentations du judaïsme et des Juifs en milieu orthodoxe, la construction historique des relations intercommunautaires sur la moyenne durée (y compris avec les importantes minorités musulmanes demeurées en Bulgarie post-ottomane après 1878), et la place de l'Église dans le façonnage et la légitimation d'un projet stato-national ayant pu ambitionner de prendre part à la bulgarisation des territoires placés sous le contrôle de l'État bulgare pendant les grandes guerres du XX<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>32</sup> CDA, F 190K, op. 3, ae. 133, l. 84, un point souligné dès 2012 dans Roumen Avramov, "*Spasenie*" *i padenie*.